

**TALON<sup>®</sup>**  
**Rodenticide granulé**

USAGE COMMERCIAL

Pour souris et rats

**GARANTIE :**

Brodifacoum..... 0,005 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

Avertissement : contient l'allergène blé.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement. Pour usage à l'intérieur seulement.

N° D'HOMOLOGATION : **15927**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET : 5 – 20,4 kg (granulés en vrac ou en sachets de 50g)**

**PRÉCAUTIONS CONCERNANT LA MANUTENTION DES CONTENANTS  
ENDOMMAGÉS**

1. Ne pas inhaler; éviter tout contact avec la peau et les yeux : porter des gants en caoutchouc, des bottes, des lunettes de protection et un appareil respiratoire pour pesticides approuvé **par NIOSH**.
2. Placer le contenant endommagé de façon à limiter les fuites. Couvrir le produit déversé et la zone contaminée autour du contenant endommagé avec un matériau absorbant et une pellicule de plastique pour éviter que le produit ne se disperse.
3. **EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).**

**Syngenta Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park  
Guelph, ON N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

CONTENANT D'EXPÉDITION

TALON<sup>®</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

**TALON<sup>®</sup>**  
**Rodenticide granulé**

USAGE COMMERCIAL

Pour souris et rats

**GARANTIE :**

Brodifacoum.....0,005 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

Avertissement : contient l'allergène blé.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement. Pour usage à l'intérieur seulement.

N° D'HOMOLOGATION : **15927**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **Sachets de 50 g**

**Syngenta Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre anti-poison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Le produit, une fois ingéré, peut réduire la coagulabilité du sang et provoquer des saignements.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K<sub>1</sub>, administrée par voie intramusculaire, sous-cutanée ou orale, est le traitement préconisé en cas d'intoxication par un anticoagulant. Le choix du traitement est fonction de la gravité du cas, déterminée d'après l'allongement du temps de prothrombine. Pour savoir s'il faut répéter le traitement, surveiller le temps de prothrombine.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.

Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets prémesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les rongeurs morts, les appâts non consommés et les contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou

les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Avant de les porter de nouveau, laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maison avec de l'eau chaude et du savon. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

## **RESTRICTIONS D'UTILISATION**

L'appât DOIT être placé dans des points d'appât protégés ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des animaux sauvages non ciblés. NE PAS placer l'appât là où il risque de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Les points d'appât (degré 3) utilisés pour placer l'appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits hors de la portée des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage, doivent présenter les caractéristiques suivantes.

1. Être faits d'un matériau très résistant (p. ex., métal ou plastique moulé par injection) et à l'épreuve des enfants .
2. Avoir une entrée faisant en sorte que les enfants ne puissent atteindre l'appât.
3. Avoir une structure interne faisant en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué.
4. Avoir un panneau d'accès inviolable (p. ex., au moyen d'une vis ou d'un cadenas).
5. Afficher le nom du produit et la matière active, la garantie, le numéro d'homologation, la mention : « AVERTISSEMENT POISON » ainsi que le symbole de la tête de mort.

Les points d'appât (degré 2) utilisés pour placer l'appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits à la portée des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage, doivent présenter les caractéristiques suivantes ainsi que les caractéristiques énumérées ci-devant pour les points d'appât de degré 3.

1. Résister à toute destruction par des animaux non ciblés.
2. Avoir une entrée faisant en sorte que les animaux non ciblés ne puissent atteindre l'appât.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination

des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION DES RONGEURS**

Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

**POUR USAGE À L'INTÉRIEUR SEULEMENT. VOIR LE MODE D'EMPLOI DANS LE DÉPLIANT.**

TALON<sup>®</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

**TALON<sup>®</sup>**  
**Rodenticide granulé**

USAGE COMMERCIAL

Pour souris et rats

**GARANTIE :**

Brodifacoum.....0,005 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

Avertissement : contient l'allergène blé.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement. Pour usage à l'intérieur seulement.

N° D'HOMOLOGATION : **15927**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre anti-poison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Le produit, une fois ingéré, peut réduire la coagulabilité du sang et provoquer des saignements.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K<sub>1</sub>, administrée par voie intramusculaire, sous-cutanée ou orale, est le traitement préconisé en cas d'intoxication par un anticoagulant. Le choix du traitement est fonction de la gravité du cas, déterminée d'après l'allongement du temps de prothrombine. Pour savoir s'il faut répéter le traitement, surveiller le temps de prothrombine.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.

Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets prémesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les rongeurs morts, les

appâts non consommés et les contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Avant de les porter de nouveau, laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maison avec de l'eau chaude et du savon. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

## **RESTRICTIONS D'UTILISATION**

L'appât DOIT être placé dans des points d'appât protégés ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des animaux sauvages non ciblés. NE PAS placer l'appât là où il risque de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Les points d'appât (degré 3) utilisés pour placer l'appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits hors de la portée des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage, doivent présenter les caractéristiques suivantes.

1. Être faits d'un matériau très résistant (p. ex., métal ou plastique moulé par injection) et à l'épreuve des enfants .
2. Avoir une entrée faisant en sorte que les enfants ne puissent atteindre l'appât.
3. Avoir une structure interne faisant en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué.
4. Avoir un panneau d'accès inviolable (p. ex., au moyen d'une vis ou d'un cadenas).
5. Afficher le nom du produit et la matière active, la garantie, le numéro d'homologation, la mention : « AVERTISSEMENT POISON » ainsi que le symbole de la tête de mort.

Les points d'appât (degré 2) utilisés pour placer l'appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits à la portée des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage, doivent présenter les caractéristiques suivantes ainsi que les caractéristiques énumérées ci-devant pour les points d'appât de degré 3.

1. Résister à toute destruction par des animaux non ciblés.
2. Avoir une entrée faisant en sorte que les animaux non ciblés ne puissent atteindre l'appât.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

## ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

## ÉLIMINATION DES RONGEURS

Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## MODE D'EMPLOI

### POUR USAGE À L'INTÉRIEUR SEULEMENT.

Utiliser les appâts pour supprimer le surmulot (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*) et la souris commune (*Mus musculus*) dans les habitations, les bâtiments de ferme, les établissements de restauration (zones où il n'y a pas de produits alimentaires), les cellules d'entreposage des céréales (vides), les usines de transformation (d'aliments de consommation humaine et animale, dans les zones où il n'y a pas de produits alimentaires) et dans les zones d'entreposage de produits non alimentaires.

Lorsque du produit pénètre sous ses vêtements, l'utilisateur doit retirer ceux-ci immédiatement, se laver la peau à fond, puis enfiler des vêtements propres.

**AIRES DE TRANSFORMATION, DE FABRICATION et D'ENTREPOSAGE DES ALIMENTS et SERVICE DE RESTAURATION** : Dans les zones qui ne sont pas directement liées à la transformation des aliments : n'utiliser que dans les zones où il n'y a pas d'aliments de consommation humaine ou animale et où les aliments et l'équipement d'emballage et de manutention ne sont jamais ouverts ou exposés. Dans les zones où des aliments de consommation humaine ou animale sont transformés, servis ou entreposés : dans les usines de transformation des viandes et des aliments (zones de transformation), n'utiliser que lorsque l'usine n'est pas en opération. Enlever ou couvrir tous les aliments, matériaux d'emballage et ustensiles avant de placer un appât dans les points d'appât. Enlever tous les appâts et rongeurs morts avant de reprendre les activités dans l'usine (les zones de transformation incluent les aires d'entreposage et de service).

## MODE D'EMPLOI

**CHOIX DES ZONES À TRAITER** : Déterminer les zones où les rats et/ou les souris seront les plus susceptibles de trouver et d'ingérer l'appât. Généralement, les meilleurs endroits pour

déposer les appâts sont le long des murs, près d'ouvertures portant des traces de rongeurs, dans les trous ou à côté, dans les coins et endroits dissimulés, entre les planchers et les murs ou, encore, aux endroits où l'on a observé des rongeurs ou des signes de leur présence.

**SURMULOTS ET RATS NOIRS** : Placer de 50 à 100 g de rodenticide granulé TALON pour rats et souris à des intervalles de 4,5 à 9 mètres. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 10 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse.

**SOURIS COMMUNES** : Placer de 15 à 25 g de rodenticide granulé TALON pour rats et souris à des intervalles de 2 à 4 mètres. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

TALON® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )